



Ce casque anti-bruit est léger, confortable et résistant.

- Idéal pour le **milieu industriel**, les **chantiers**, l'**aéronautique**, le **BTP**...
- **PRATIQUE** : Muni d'un arceau réglable en 3 positions.
- Coussinet en PVC pour un **maximum de confort**.
- Protection SNR : 27 dB/H 33 dB/M 24 dB/L 15 dB.

Son rôle :

Il est important d'utiliser un casque anti-bruit pour **protéger notre audition des niveaux élevés de bruit**.

L'exposition prolongée à des bruits forts peut entraîner des dommages auditifs permanents, tels que la perte d'audition ou les acouphènes.

Le casque anti-bruit agit comme une **barrière physique entre nos oreilles et les sources de bruit excessif**.

En réduisant l'intensité du son qui atteint nos tympans, il préserve notre audition et minimise les risques de lésions auditives.

Cela est particulièrement **important dans divers environnements bruyants**, tels que les chantiers de construction, les usines, les aéroports ou les concerts, où le niveau sonore peut dépasser les limites sûres pour l'audition humaine.

En utilisant un casque anti-bruit, **nous protégeons notre audition et préservons notre santé auditive à long terme**.

Il est donc recommandé de porter un casque anti-bruit dans les environnements bruyants pour éviter les dommages auditifs.





Casque anti bruit MAX 200

Référence : 05851

Vous souhaitez avoir plus d'informations concernant la prévention du risque bruit dans votre entreprise ? Consultez cette page d'informations dédiées sur le **bruit de l'INRS**.

Nous vous proposons d'avantage d'EPI, notamment la **combinaison produits chimiques**.

? Équipez-vous efficacement avec nos **fournitures opérationnelles pour missions SSIAP**, indispensables sur le terrain.



BESOIN D'AIDE ...
CONTACTEZ-NOUS



contact@ylea.eu • www.ylea.eu



Echangez avec nos conseillers par chat
du lundi au vendredi de 8h à 17h45.